CPAM DE LA LOIRE
3 Parvis Pierre Laroque
42000 - SAINT-ETIENNE

Marché public de services

MARCHE RELATIF A LA COLLECTE ET REMISE DU COURRIER DE LA CPAM DE LA LOIRE

Procédure adaptée

Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

SOMMAIRE

ARTICLE 1. DESCRIPTION DU MARCHÉ 3
ARTICLE 2. DESCRIPTION TECHNIQUE DU MARCHÉ À RÉALISER 3
ARTICLE 3. LIEU D'EXÉCUTION 3
ARTICLE 4. PRESTATION ATTENDUE 4
ARTICLE 5. CONTENANTS 5
ARTICLE 6. FRÉQUENCE 6
ARTICLE 7. ACCÈS AUX LOCAUX 6
ARTICLE 8. TRAÇABILITÉ ET SUIVI 6
ARTICLE 9. CONDITION DE LANCEMENT DES PRESTATIONS 7

ARTICLE 1. DESCRIPTION DU MARCHE

Objet des services : MARCHE RELATIF A LA COLLECTE ET REMISE DU COURRIER DE LA CPAM DE LA LOIRE.

Le présent marché concerne le transport quotidien du courrier interne entre les différents sites de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie de la Loire.

Les prestations à réaliser quotidiennement sont l'enlèvement , le transport et la livraison des caisses contenant l'ensemble du courrier confidentiel de la CPAM de la Loire.

Les navettes se dérouleront du lundi au vendredi, à l'exception des jours fériés ou de fermeture exceptionnelle de l'organisme.

ARTICLE 2. DESCRIPTION TECHNIQUE DU MARCHE A REALISER

ARTICLE 3. LIEU D'EXECUTION

Tous les sites sont localisés dans le département de la Loire

Le détail des sites concernés par la prestation :

VITALIS -SIEGE SOCIAL
3 Parvis Pierre Laroque
42000 SAINT ETIENNE
Accès par badge
Site sous alarme à partir de 20h30

FIRMINY (Accueil)
Rue du Champ de Mars
42700 FIRMINY
Accès par badge aux locaux-le lieu de dépôt se situe au rez de chaussée
Site sous alarme à partir de 20h30

GROUCHY-CENTRE EXAMEN DE SANTE
10 Allée des Artilleurs
42000 SAINT ETIENNE
Accès badge pour barrière parking et locaux
Site sous alarme à partir de 20h30

ST CHAMOND (Accueil)
23, Avenue de la Libération
42400 SAINT-CHAMOND
Accès par clé pour la porte de l'immeuble- Accès badge aux locaux
Site sous alarme à partir de 20h30

RIVE DE GIER (Accueil)
5, cours du 8 Mai
42800 RIVE DE GIER
Accès par badge aux locaux
Site sous alarme à partir de 20h30

ANDREZIEUX (Accueil)
1-3 Esplanade des Inventeurs
42160 ANDREZIEUX-BOUTHEON
Les modalités d'accès à ce site vous seront précisées par la suite
Site sous alarme à partir de 20h30

MONTBRISON (Accueil + agence)
1 rue de la Préfecture
42600 MONTBRISON
Accès par badge aux locaux
Site sous alarme à partir de 20h30

ROANNE
26, Place des Promenades Populle
42300 ROANNE
Barrière parking-Accès par badge aux locaux
Site sous alarme à partir de 20h30

En cas de déménagement ou de fermeture de sites au cours de la durée du marché, un avenant sera rédigé en ce sens avec modification tarifaire correspondante.

ARTICLE 4. PRESTATION ATTENDUE

4.1 Obligation du titulaire
Le titulaire est tenu d'assurer quotidiennement les prestations de collecte , acheminement et remise du courrier interne de la CPAM de la Loire entre ses différents sites.
Il garantit une continuité de service en toutes circonstances et devra pallier aux dysfonctionnements dans les meilleurs délais.
La CPAM de la Loire aura à sa disposition un interlocuteur à l'intérieur de la société , joignable à tout moment (soit par une boite mail dédiée, soit par un service client), à charge pour lui de se mettre en relation directe avec les chauffeurs en cas de problème.
En cas d'incident, concernant une tournée, le titulaire du marché devra informer la CPAM de la Loire dans les plus brefs délais (2heures). Le titulaire mettra en oeuvre les moyens nécessaires pour résoudre le problème sans frais supplémentaires.

4.2 Ramassage et collecte
L'enlèvement de départ se fait au siège social de la CPAM de la Loire, en effet, le courrier doit être récupéré tous les jours à 15h 20 au siège social à VITALIS , et doit être distribué dans les centres extérieurs sur la fin de journée.(livraison des centres extérieurs dans la même journée).
Le courrier des sites extérieurs doit être récupéré en même temps que la distribution et doit être ramené au siège social le lendemain matin à J+1 entre 6h40 et 7h au plus tard.

Les documents visés dans le présent marché étant encadré par des délais maximum dont les assurés peuvent se prévaloir et auxquels la CPAM du de la Loire ne saurait se soustraire, le Titulaire devra impérativement respecter la livraison en J+1.

ARTICLE 5. CONTENANTS

5.1 Prise en charge , livraison des contenants
Le passage du Titulaire se fait en présence d'agents de la CPAM ou selon le cas au moyen d'un pass ou code d'accès.
Le titulaire apporte toute l'attention nécessaire pour garantir à la fois la sécurité et l'intégralité des éléments pris en charge et la sécurité des locaux.
En l'absence d'argent de la CPAM sur le site de passage , le Titulaire veillera à prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité des locaux suivant les consignes qui lui auront été communiquées préalablement par la CPAM.

5.2 Conditionnement pour le transport
Pour assurer la sécurité des documents confiés, ceux ci seront transportés dans des contenants spécifiques tels que proposés par le Titulaire dans son offre.
Le prestataire mettra les contenants à disposition de la CPAM de la Loire , à titre gracieux et en gardera la propriété après l'exécution du marché.
Les contenants seront :

-de types bacs plastiques gerbable
-équipés de couvercles rabattables et poignées ergonomiques
-dotés de portes étiquettes permettant d'insérer des étiquettes "code barre" ou "QR code"
-dotées d'une fermeture sécurisées
-de dimensions : 600 X 400X 320 mm (ou de format et volume très rapprochant)
-mis à disposition gracieusement en nombre suffisant (bacs à adapter lors de la mise en place du marché et selon l'évolution des besoins).

Les différents contenants son étiquetés et identifiés par site de départ et arrivée.il est par ailleurs demandé au prestataire de comptabiliser distinctement lors du transport , les contenants pleins des contenants vides.
Le prestataire devra prévoir une possibilité de réassort à titre gracieux des contenants sur simple demande et sans délai.

Les contenants devront être remplis de manière raisonnable afin de ne pas exagérer la charge que représente sa manipulation.

5.3 L'identification et le scellement des contenants

Pour garantir la sécurité des documents , les contenants devront scellés avec un collier de serrage plastique à usage unique.

Dès le début du marché, le prestataire fournira gracieusement :
-une quantité suffisante d'étiquettes réversibles pour permettre une rotation des bacs

-une quantité suffisante de colliers de serrage pour le scellement des bacs

Le prestataire veillera à procurer de manière régulière et tout au long de l'exécution du marché , les fournitures en quantité suffisante.

ARTICLE 6. FREQUENCE

La navette prévue au présent marché est réalisée quotidiennement , du lundi au vendredi en jours ouvrés.

Ainsi , les prestations ne sont pas exécuter les jours fériés . De la même manière, ils ne seront pas à exécuter les jours de fermeture exceptionnelle de la CPAM. Dans ce dernier cas et dans la mesure du possible, le Titulaire en sera averti à l'avance.

ARTICLE 7. ACCES AUX LOCAUX

Le Titulaire s'engage à intervenir dans le respect des contraintes de fonctionnement et des consignes de l'Organisme.
Les locaux sont sécurisés et sont équipés d'un système d'alarme à partir de 20h30.
Des badges d'entrée et/ou des clés seront remis au prestataire, il sera responsable de leur conservation et de leur utilisation pendant la durée du marché.
La remise de ces clés et/ou badges sera formalisée dans un document validé par les deux parties et signé par le Titulaire .
En cas de perte ou de vol , le titulaire avisera aussitôt l'Organisme.
A chaque remplacement ou changement de personnel (même de courte durée), un nouveau document sera remise au préalable à la CPAM de la Loire.
Le personnel d'exécution devra être identifiable en étant doté d'un vêtement de travail floqué au nom de l'entreprise ainsi que d'un badge d'identification.

ARTICLE 8. TRAÇABILITE ET SUIVI

Le prestataire devra proposer un système de suivi en temps réel.
La traçabilité des flux de courriers/fournitures et des preuves de livraison doit être consultable à partir d'un applicatif web par la CPAM de la Loire.
La traçabilité sera assurée à partir des moyens proposés par le prestataire qui serons développés dans le cadre de réponse technique.
Les interlocuteurs de la CPAM de la Loire devront avoir accès au suivi des livraisons effectuées. ce suivi doit à minima et pour chaque passage comporter des informations relatives aux nombres de caisses, aux éventuels problèmes constatés.

ARTICLE 9. CONDITION DE LANCEMENT DES PRESTATIONS

La réunion préparatoire au marché interviendra dans un délai de 15 jours après la notification du présent marché.
Cette réunion prendra la forme d'une présentation détaillée de la prestation.
A l'issue de cette réunion , le candidat devra se rendre disponible sur une durée de 15 jours maximum pour la visite des sites à collecter.